



## COMPTE RENDU REUNION BUREAU DE L'UDSP 87

Mercredi 20 Décembre 2017 - S.D.I.S. 87 – 18h00

Début de séance : 18 h00

*Présents : Alain PUIGRENIER - Annie SOULAT - Frédéric GOUBELY - Gérard PUYGRENIER Frédéric RAYRAT - Daniel JAMMET Jean-Pierre PALMEN - Bernard ROUYER - Nicolas JAMMET.*

*Absents excusés : Arnaud GRIMAUULT*

La séance est ouverte par le Ltn. Alain PUIGRENIER.

### **Ordre du jour :**

- Commission Secourisme UDSP 87,
- Site Internet UDSP 87,
- Présentation et choix du Logo UDSP 87,
- Représentation CA UDSP 87,
- Assurances,
- Questions diverses.

### **Commission Secourisme UDSP 87,**

Jean Pierre PALMEN s'est proposé pour reprendre la section secourisme de l'UDSP 87. Sa candidature a été validée par l'ensemble des membres du bureau de l'UDSP 87.

Un comité pédagogique vient d'être mis en place afin d'organiser et suivre les formations PSC1 pour commencer, puis préparer des formations DEA pour des collectivités ou associations qui pourraient en faire la demande.

Travailler avec notre secrétaire pour la préparation et l'organisation des sessions de formation avec la mise en place prochaine de notre site internet.

Avoir un regard avec les CIS, l'UDSP pour le matériel.

### **Site Internet UDSP 87,**

Nous avons eu récemment une présentation de notre site internet qui est en construction. Ce site servira bien sur à une communication plus importante avec les sapeurs-pompiers mais aussi avec le grand public afin de mieux faire connaître nos activités et relayer la promotion du volontariat.

Chaque Amicale aura la possibilité de se présenter, photos, textes, animations...

Il devrait faciliter la gestion des formations.

Une demande d'autorisation d'utiliser les photos concernant l'associatif a été faite au DDSIS (cellule photo du SDIS 87)

Plusieurs liens seront mis avec nos partenaires, FNSPF, Union Régionale Aquitaine Limousin, Boutique SP, SDIS 87, Conseil Départemental...

Nous allons faire une demande pour la mise en place d'un lien sur le site du SDIS 87 vers celui de l'UDSP 87.

### **Présentation et choix du Logo UDSP 87,**

Avec la création de notre site internet, nous avons souhaité revoir notre logo. Notre prestataire nous a fait plusieurs propositions, logos et couleurs, une a été retenue avec quelques modifications à apporter.

### **Représentation CA UDSP 87,**

La représentation de l'UDSP 87 est prévue dans les statuts avec un Conseil d'Administration de 39 membres.

## ARTICLE 9

*L'Union Départementale est administrée par un conseil d'administration de 39 membres sapeurs-pompiers au plus, répartis dans 8 collèges ainsi définis :*

- N°1 : 27 Volontaires en activité, à raison d'un représentant par centre de secours,*
- N°2 : 1 Professionnel en activité pour chaque centre de secours de Limoges ou groupement associé,*
- N°3 : 1 Volontaire en activité pour chaque centre de secours de Limoges*
- N°4 : 1 Professionnel en activité de la D.D.S.I.S.,*
- N°5 : 1 Volontaire en activité de la D.D.S.I.S.,*
- N°6 : 1 Membre du Personnel Administratif et Technique du SDIS,*
- N°7 : 1 Membre du service de santé et de secours médical,*
- N°8 : 2 Anciens sapeurs-pompiers dont la situation correspond à l'article 5.*

*Il est pourvu pour chaque siège à l'élection d'un membre titulaire et d'un membre suppléant. Les suppléants ne peuvent siéger au conseil d'administration que dans les conditions prévues au règlement intérieur. Les membres d'un collège ne peuvent être élus au titre d'un autre collège.*

A ce jour, certains centres de secours volontaires ne sont pas représentés, il nous faut trouver de nouvelles propositions pour améliorer cette représentativité. Une copie des statuts sera envoyée aux membres du bureau pour y travailler puis une communication sera faite aux membres du Conseil d'Administration en place afin de présenter la modification des statuts en Assemblée Générale au Congrès Départemental du 16 Juin 2018 à Bessines sur Gartempe.

### **Assurances**

Une délégation de l'UDSP 87 a rencontré la Mutuelle Nationale des Sapeurs-pompiers au Congrès National à Ajaccio. Pour la première année de contrat avec la MNSP, nous avons eu quelques désagréables surprises, notamment sur les contrats Assurances Décès Toutes Causes que certaines Amicales avaient souscrit. Capital versé jusqu'à 75 ou 85 ans, ce n'est pas ce que nous avons compris, la date de mise en œuvre du contrat (il manquait un document, récépissé de déclaration de l'Amicale en Préfecture)

Nous avons montré notre mécontentement car il n'est pas concevable qu'un contrat fait en début d'année démarre en juillet voir plus sans que nous en soyons informé. Il a fallu un appel d'un centre nous avertissant que le chèque pour l'assurance n'était pas encaissé pour nous entendre dire qu'il manquait un document.

Nous venons d'apprendre que notre interlocutrice, Mme Laurence BOTTARI, quittait la MNSPF !!!

Contact pris auprès de la Directrice de la MNSPF, pour les Amicales adhérentes en 2017 pas de problèmes, le contrat sera reconduit en tacite reconduction, pour celles qui souhaitent adhérer, nous avons vu avec elles, tout a été envoyé en temps pour que l'effet prenne le 1<sup>er</sup> Janvier à 0h.

Pour terminer, ce n'est pas l'ensemble des adhérents d'une Amicale qui permet le versement du capital jusqu'à 85 ans mais c'est l'ensemble des adhérents de l'UDSP. Comme ce n'est pas le cas, ce versement se fait jusqu'à 74 ans inclus.

A nous de travailler pour réunir toutes les Amicales afin d'apporter à tous nos adhérents un contrat le plus avantageux financièrement jusqu'à 85 ans.

### **Questions diverses :**

Revue Bip...Bip... Notre prestataire ne peut plus payer, il nous sera difficile de récupérer l'argent qu'il nous doit, ce qu'à confirmé le service juridique de la Fédération.

La Société GDS implanté à Limoges peut faire ce genre de revue, nous allons rencontrer le commercial afin qu'il nous fasse une proposition.

Daniel JAMMET : Présentation de la convention entre le SDIS 87 et l'UDSP 87 sur la réserve des anciens Sapeurs-pompiers de la Haute-Vienne. Un projet de convention a été préparé par le SDIS après discussions entre le DDSIS, D. JAMMET et A. PUIGRENIER. Ce type de convention existe déjà dans plusieurs départements, nous en avons pris exemple avec certaines restrictions. Reste pour l'UDSP 87 de voir au niveau des assurances ce qu'il est possible de faire pour nos anciens puisqu'ils pourront intervenir pour une intervention (logistique, nettoyage...) alors qu'ils ne seront pas opérationnels et considérés hors service commandé.

Fin de séance 20 h15